

INFORMATION

CCRF

Déclaration liminaire



au CT « Personnels et Missions » du 29 mai 2015

Madame la Présidente,

Le CT directionnel de la DGCCRF se réunit enfin pour la première fois dans sa nouvelle configuration issue des élections du 4 décembre 2014 !

Nous espérons qu'il sera, dès lors, mis fin aux errements constatés ces derniers mois, consistant à traiter des dossiers primordiaux pour l'avenir des missions et des personnels de la DGCCRF (encadrement des missions et des agents, conséquences de la réforme territoriale de l'État) dans le cadre de groupes de travail informels, voire dans le cadre de CAP, outrepassant ainsi les prérogatives de ces dernières et écartant de fait certains syndicats représentatifs à la DGCCRF !

Le syndicat souhaite que le CT « Personnels et Missions » de la DGCCRF ne soit pas une simple chambre d'enregistrement ou point d'informations, mais une véritable instance de dialogue honnête, loyal et constructif.

Pour autant, nous ne pouvons que constater, à tous les niveaux, un processus de passage en force sur des sujets cruciaux pour l'avenir du service public et de ses agents, qui n'ont fait l'objet d'aucun réel débat (revue des missions, charte de déconcentration, réforme territoriale

de l'État, ...).

Le coup d'accélérateur de la réforme territoriale vient d'être donné, avec la publication rapide du décret portant charte de déconcentration et les éléments de cadrage de la réorganisation de l'État présentés en Conseil des ministres le 22 avril dernier. Le syndicat CCRF-FO dénonce des décisions politiques inacceptables, prises au pas de charge, dans la confusion la plus totale et dans le plus grand mépris du dialogue social.

Au beau milieu du cataclysme de la subsidiarité et de la modularité, le Ministre Emmanuel MACRON vient d'annoncer, lors du CT Ministériel du 26 mai, la réouverture de l'arbitrage interministériel sur le dossier CCRF.

Le schéma organisationnel défendu par le Ministre est le rassemblement des agents CCRF actuellement en DDI au sein d'Unités Territoriales DIRECCTEs interdépartementales, couvrant deux ou trois départements.

**AUTANT DIRE LA PERSPECTIVE
D'UN VÉRITABLE PLAN SOCIAL
POUR LA DGCCRF !**




FORCE OUVRIÈRE
www.ccrf.force-ouvriere.fr

FO
la force syndicale




Depuis maintenant 6 ans, les agents CCRF sont en proie à une destruction systématique de leur outil de travail et de leurs capacités de contrôle. Ils sont ballottés, isolés, souvent méprisés, en souffrance dans des services illisibles pour l'usager et particulièrement inquiets sur le devenir de leurs missions et de leur poste.

Ils attendaient une réponse positive sur leur avenir mais ne trouvent encore qu'incertitude et désarroi !

Pour , si la sortie des DDI est bien effectivement indispensable à la restructuration de la chaîne de commandement, la disparition d'implantations départementales avec redéploiement des effectifs (donc MOBILITÉ) n'est pas acceptable.

En outre, le syndicat  réaffirme avec force que le nécessaire rétablissement de la chaîne de commandement CCRF, acté par tous, doit obligatoirement passer par la confirmation de la dimension nationale des politiques publiques dévolues à la DGCCRF, assortie d'une garantie de la gestion des missions, des moyens et des personnels CCRF par la DGCCRF.

Or, la nouvelle charte de déconcentration est bien loin d'offrir à la DGCCRF la possibilité de reprendre la main sur son organisation et la mise en œuvre de ses missions, bien au contraire : par l'application des principes de modularité et de subsidiarité, les ministères n'ont plus le pouvoir de s'organiser de manière cohérente sur le plan national !

Oseriez-vous encore nous affirmer, comme vous n'aviez pas hésité à le faire lors de la réunion directionnelle du 13 novembre 2014 en contestant les termes de la déclaration liminaire de  relative aux pouvoirs des Préfets sur les DDI, que l'administration de la CCRF « a toujours l'entière maîtrise du déroulement de carrière de ses agents » ?

Allez-vous encore prétendre que les problèmes auxquels vont se trouver confrontés les agents CCRF pourront être réglés au cas par cas ?

Vous avez perdu le contrôle effectif de vos agents et de l'exercice des missions et vous le savez pertinemment : votre posture de déni n'est plus tenable !



Nous attendons de votre part une explication claire des conséquences de l'application de la nouvelle charte de déconcentration.

Les éléments de cadrage de la réforme territoriale reprennent le principe de modularité des organisations pour tenir compte de la diversité des territoires.

Le schéma d'une Direction régionale unique par grande région (pas nécessairement implantée au chef-lieu désigné pour la région) regroupant les fonctions de programmation stratégique, a été retenu. Pour les fonctions opérationnelles, une organisation sur plusieurs implantations, dans une logique fonctionnelle ou au niveau départemental pour le compte d'un ou plusieurs départements pourra être proposée, ce qui correspond au schéma retenu par notre Ministre.

Quel avenir pour les actuels Pôle C ? Quel sera, dans ces conditions, le périmètre des BIEC, BIEV et brigades LME ?

Et quelles implications en termes de mobilité géographique et/ou fonctionnelle pour les agents concernés, tant au niveau régional que départemental ?



Osez-vous nous affirmer que la réflexion n'est pas terminée, que les propositions feront l'objet d'un arbitrage et qu'aucune mobilité géographique ne sera contrainte, alors même que le Ministre nous a fait remarquer que l'option « fromage et dessert » n'était pas envisageable et qu'il faudra accepter de bouger » !

Mais il est vrai que le plan d'accompagnement RH de la réforme territoriale de l'État est supposé nous rassurer... !

Tout s'accélère et nous redoutons le pire : les préfets préfigurateurs, assistés de 7 « directeurs de projet », doivent formaliser courant juin des propositions « d'organisation-cible » des services de l'Etat dans la région, élaborées en concertation avec les chefs de services déconcentrés (régionaux, départementaux, infra-départementaux).

Cet apparent sac de nœuds est en réalité un puzzle dont les pièces éparées et tenues secrètes s'assemblent désormais rapidement.

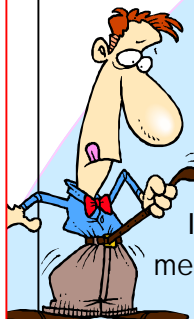
Comment une chaîne de commandement CCRF verticale selon un modèle harmonisé au plan national pourra-t-elle être rétablie dans un tel contexte de déconnexion entre les directions régionales et les ministères ????????

Quels que soient les arbitrages qui seront rendus, la question des effectifs cibles de la DGCCRF se situe au cœur même du dossier concernant l'avenir cette administration.

En effet, la remise en cause des missions CCRF ne résulte pas de ce qui est couché sur un papier intitulé « cartographie des missions », qui laisse apparaître un périmètre intact, mais de l'inadé-

quation moyens/missions, l'asphyxie dont pâtit la DGCCRF ayant d'ores et déjà conduit à l'abandon réel de missions sur l'ensemble du territoire national.


Les effectifs cibles 2015 que vous nous avez communiqués sont mortifères !



Ils traduisent bien la problématique de l'inadéquation moyens/missions ! Ils sont **INACCEPTABLES** car ils remettent en cause nos implantations territoriales, comme nous l'a démontré M.MACRON, qui estime que le seuil critique se situe à **9 agents**, concernant ainsi **1/3 des structures**.

Outre le fait que tous les effectifs CCRF ne sont pas exclusivement affectés aux missions CCRF, mais également aux fonctions support des directions interministérielles, **41 implantations départementales sont à une cible inférieure ou égale à 10 agents, dont 16 de 4 à 6 agents !**

Ces unités, dont certaines sont actuellement placées sous une autorité hiérarchique directe non issue de la CCRF et d'autres, encore amoindries dans leur capacité opérationnelle par la mise en place d'un encadrement CCRF « au rabais » (Inspecteurs et Inspecteurs Experts « encadrants »), se trouvent dès lors dans l'incapacité d'assurer les missions.

 affirme que le niveau départemental, voire infra départemental, est l'échelon pertinent de plein exercice de l'ensemble des missions, y compris concurrence et qu'il convient de renforcer les capacités d'intervention humaines et matérielles des structures de proximité.




www.ccrf.force-ouvriere.fr



La répartition des flux d'effectifs doit, bien au contraire, être canalisée **au plus près du terrain**, là où se déroule en réel la vie économique : **le département**.

Le redéploiement des effectifs au niveau interdépartemental entraînerait une dégradation conceptuelle et matérielle des conditions d'exercice des missions, source de graves souffrances au travail pour des agents dont le mal-être depuis 6 ans n'est plus à démontrer.


 , avant même d'avoir connaissance du schéma organisationnel défendu par le Ministre, a souhaité que soit communiquée aux membres de ce CT **une cartographie par site faisant apparaître :**

- le nombre d'agents affectés à des fonctions support,
- la situation réelle de l'encadrement en distinguant les statuts « cadre » et « non cadre »,
- un comparatif cible/réel actuel et prévisionnel,
- les missions telles que répertoriées dans le référentiel des activités de la DGCCRF, afin d'avoir une vision précise des missions localement abandonnées.

Cette cartographie est indispensable à l'étude en cours portant sur la restructuration de la CCRF et nous osons espérer que ces informations nous seront bien transmises avant la réunion du prochain groupe de travail annoncée par M. MACRON.

Nous vous rappelons que les questions relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences entre dans le champ des attributions du Comité technique.

Madame la Présidente, nous ne pouvons pas concevoir que vous naviguiez à vue au point de ne pas détenir ces informations !

 revendique, en outre, la nécessaire mise en place :

- d'un observatoire de l'exercice des missions, des conditions de travail et de l'évolution des effectifs placé auprès du CT « Personnels et missions »,
- d'une véritable doctrine d'emploi des cadres CCRF, y compris dans les plus petits départements.

Quant à la **migration informatique sur le Réseau Interministériel de l'État**, sujet également à l'ordre du jour de ce CT, qui est une mesure d'accompagnement de la RÉATE, les dysfonctionnements récurrents observés en DDI ne font que donner l'amère impression qu'il s'agit d'un pas supplémentaires vers la destruction systématique d'outils jusqu'alors performants, sacrifiés sur l'autel de l'interministérialité galopante et des restrictions budgétaires imposées.

